



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et le lundi sept septembre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
31/08/2020

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
31/08/2020

Excusée représentée : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

Absente : Mme Vanessa LAGARDE

Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-86 : Cession chemin Goutte de Fau

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la délibération du 25 octobre 1999 par laquelle le conseil municipal avait acté le déplacement du chemin de Goutte de Fau suite à l'avis favorable donné par le Commissaire Enquêteur suite à l'enquête publique qui s'était tenue du 17 au 31 mai 1999.

Les conditions tarifaires avaient été établies comme suit :

- le déclassement et l'aliénation au profit de Monsieur JULIEN Didier d'une superficie de 11a et 25 ca au prix de 1 687,50 Francs ;

L'acquisition et le classement dans le Domaine Privé de la Commune d'une bande de terrain de 9a et 54ca au prix de 1 431,00 Francs.

La délibération étant devenue caduque, il convient de relancer la procédure.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le déplacement de l'emprise d'une partie du chemin dit de « Goutte de Fau » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à diligenter l'enquête publique nécessaire à ce déplacement d'emprise ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à bien cette opération ;

- de fixer le prix du déclassement et de l'aliénation au profit de Monsieur JULIEN Didier d'une superficie de 11a et 25 ca au prix de 257,18 € ;
- de fixer le prix de l'acquisition et le classement dans le Domaine Privé de la Commune d'une bande de terrain de 9a et 54ca au prix de 218 ,08 euros.
- de préciser que tous les frais (géomètre et enquête publique) seront à la charge de la Commune en compensation du retard pris par ce dossier de 1999 ;
- de préciser que les frais de notaire seront à la charge du demandeur.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accède à la demande de Monsieur le Maire telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU.

